

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7294155301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7294155301>

Cette annonce a été mise en ligne le **14 juin 2022** sur **Agriculteur Normand-web**
Pour le département : **14 - CALVADOS**

*MAB RECEPTION
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Chemin de la performance
14800 SAINT ARNOULT*

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée à CAEN du 10/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société par actions simplifiée

Dénomination sociale : MAB RECEPTION

Siège social : Chemin de la Performance, 14800 SAINT ARNOULT

Objet social : restauration sur place et à emporter, vente de boissons avec ou sans alcool ; itinérant foires, salons, séminaires ; location de transats et autres accessoires de plage ; location de matériels de loisirs ; organisation de soirées et événements ; vente de matériel, accessoires de plage et de vêtements

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 8 000 euros

Président : La société MAB CORPORATION, Société par Actions simplifiée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est Chemin de la Performance, 14800 SAINT ARNOULT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS LISIEUX 882 463 185, représentée par son Président, Monsieur Romain HAMON,

Directeur Général :

- Monsieur FRANCOIS Julien, né le 30/03/1988, demeurant 9, rue Robert Houdin, 14000 CAEN

- Monsieur HAMON Romain, né le 23/07/1983, demeurant
28, Haute Rue, 14112 BIEVILLE BEUVILLE

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux
décisions collectives sur justification de son identité et de
l'inscription en compte de ses actions au jour de la
décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé
dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente
d'actions.

Clauses relatives aux cessions de parts : La cession de
titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au
capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à
l'agrément préalable de la collectivité des associés,
statuant à la majorité des voix des associés disposant du
droit de vote.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et
des sociétés de LISIEUX.

Pour avis

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

